



REGLEMENT DU CONCOURS DE CRECHES PROVENCALES ENFANTS ET ADULTES 2024

Article 1 : Objet

Pour la 14^{ème} année consécutive, la Municipalité d'Eyguières organise un Concours de Crèches Provençales qui a pour but de créer des échanges et de partager une passion.

Ce Concours permet de mettre en valeur des talents d'Eyguières.

Il est gratuit et ouvert à tous les Eyguiérens.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions au concours sont ouvertes du lundi 25 novembre et jusqu'au vendredi 20 décembre.

Le bulletin d'inscription et le règlement sont à récupérer à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site <http://www.eyguieres.org/>

Les bulletins et le règlement complétés seront à retourner soit à l'accueil de la Mairie soit par email à l'adresse animations.culturelles@maire-eyguieres.fr.

Article 3 : Déroulement du Concours

Un jury sera en charge de juger l'ensemble de la réalisation.

Le passage du jury s'effectuera **du Lundi 6 janvier au Vendredi 10 janvier**.

La délibération aura lieu **le vendredi 17 janvier à 17h30 en salle des mariages et de réceptions de la mairie**.

Les participants seront avertis du jour et de l'heure du passage individuellement par téléphone selon vos disponibilités mentionnées sur le bulletin d'inscription.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière de son règlement.

Article 4 : Critères de sélection

Le respect des traditions provençales sera au cœur des critères de sélection. Tous les personnages représentant la nativité doivent figurer dans la Crèche, rois mages compris.

Il est demandé aux participants d'utiliser des éléments naturels pour le décor de la Crèche (bois, mousse, terre cuite, paille, cartons, ...).

Le jury appréciera particulièrement les Crèches qui auront été entièrement réalisées par les participants.

La Municipalité ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit.



Article 5 : Le Jury

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 6 : Résultats et remise des prix

Les résultats seront communiqués le jour même de la remise des prix, qui aura lieu :
Vendredi 17/01 à 17h30 en salles des mariages et de réception à la Mairie d'Eyguières, Rue du Couvent.

L'attribution des prix et des récompenses se fera sur la base des décisions du jury.

Article 7 : Droit à l'image

Tous les participants au Concours autorisent gratuitement la Municipalité à prendre des photographies et à les utiliser ensuite sous forme de publications.

Ils autorisent également la diffusion de leur nom dans les supports de communication de la Municipalité.

Eyguières, le :

Nom, Prénom :

Signature :